

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 16 octobre 2026

ARRETE N° 59/2026 - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES VEHICULES
2 RUE DU PARC

Nous, Pierre CAUMARTIN, Maire de la Commune de MAISON-ROUGE EN BRIE,

VU la Loi du 2 Mars 1982 modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4 et L 2213-5, L 2213-6

VU le Code de la Route et notamment les articles : R. 225, R. 10 à R. 11-1, et R. 36 à R. 39,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par le Décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment la version consolidée de 2008 – Signalisation temporaire de Chantier-7^{ème} partie, Schéma CF 23 ou 24 du guide du SETRA.

Vu la demande du 16 octobre 2026 de l'entreprise STPEE Meaux missionné par SDESM77,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules au 2 rue du parc pour le remplacement de l'armoire d'éclairage public sur socle,

ARRETONS

ARTICLE 1er : Le stationnement et la circulation des véhicules sont réglementés sur toute l'emprise du chantier, concernant les travaux de création de points lumineux pour l'éclairage public, par l'entreprise mentionnée ci-dessus à compter du 4 novembre 2026 pour une durée de 10 jours,

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément à la réglementation par l'entreprise en charge des travaux, sous sa responsabilité et sous contrôle de la Commune.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de GENDARMERIE de NANGIS,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de MAISON-ROUGE EN BRIE,
- Monsieur l'Adjoint Technique de MAISON-ROUGE EN BRIE,
- L'entreprise STPEE MEAUX

sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAISON-ROUGE EN BRIE, le 16 octobre 2026

Le Maire,



Pierre CAUMARTIN